



Communiqué de presse
11 mai 2021

Les 4 organisations syndicales représentatives de Korian signent le premier accord d'entreprise « santé au travail et prévention des risques professionnels » du secteur privé sanitaire et médico-social

Korian France annonce la signature d'un accord d'entreprise Santé au travail et Prévention des risques professionnels avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives de l'entreprise (UNSA, CGT, CFDT et FO). Cet accord, qui engage tous les signataires pendant les 4 années à venir est le premier à être signé par un acteur privé dans le secteur sanitaire et médico-social.

Cet accord concrétise la volonté de la direction du Groupe et des représentants des salariés à s'engager conjointement sur l'amélioration en continu des conditions de travail des équipes.

En renforçant ses actions en matière de prévention, Korian souhaite travailler dans une logique d'anticipation afin de préserver la santé des salariés et de limiter le risque de désinsertion professionnelle.

Les quatre axes du dispositif défini sont :

- La clarification des rôles des acteurs tant internes qu'externes et les relations entre eux afin d'engager chaque salarié et chaque partie prenante en termes de santé et de sécurité et le renforcement des investissements en matière de formation.
- La prévention des risques physiques et notamment la survenue des Troubles Musculo-Squelettiques. Cette démarche structurante est portée en interne par une équipe de préventeurs dédiés qui se trouvera renforcée dans le cadre de cet accord.
- La prévention des risques psychosociaux afin d'accompagner au mieux les équipes.
- La prévention du risque d'inaptitude et le renforcement du maintien dans l'emploi avec une attention très forte portée aux salariés en absence de

longue durée afin de faciliter leur reprise ou le cas échéant leur reconversion professionnelle.

*« Dans la poursuite du travail réalisé sur le renforcement du contrat social et après huit mois de négociation, nous sommes satisfaits de pouvoir annoncer la signature à l'unanimité des Organisations Syndicales du 1er accord de notre secteur dédié à la Santé au Travail et à la Prévention des Risques Professionnels, **déclare Nicolas Mérigot, directeur général de Korian France.** Cet accord majeur nous permet de renforcer nos engagements mutuels et de mobiliser chacun sur l'amélioration de la santé au travail. »*

À propos de Korian

Korian, premier groupe européen de soin au service des personnes âgées et fragiles www.korian.com

Contacts presse Korian :

Jean-Marc Plantade
Directeur des Relations Presse
Tél. : 07 62 90 32 58
jean-marc.plantade@korian.fr

Cyrille Lachèvre
Directeur adjoint des relations presse
Tél. : 07 61 53 54 86
cyrille.lachevre@korian.fr

Marjorie Castoriadis
Responsable relations médias
Tél. : 07 63 59 88 81
Marjorie.castoriadis@korian.fr